



## Intendants des biens de Dieu

« Un homme partit pour un voyage : il convoqua ses serviteurs et leur confia l'administration de ses biens. Il remit à l'un cinq lingots, à un autre deux, et à un troisième un lingot, en tenant compte des capacités personnelles de chacun. Puis il s'en alla. Celui qui avait reçu les cinq lingots se mit sans tarder à les faire fructifier, de sorte qu'il en gagna cinq autres. Celui qui en avait reçu deux fit de même et en gagna deux autres. Quant à celui qui n'en avait reçu qu'un, il s'en alla creuser un trou dans la terre pour y cacher l'argent de son maître. Longtemps après, le maître de ces serviteurs revint et leur fit rendre compte de leur gérance. Celui qui avait reçu les cinq lingots se présenta, apportant les cinq lingots supplémentaires qu'il avait gagnés. Maître, dit-il, tu m'avais remis cinq lingots, j'en ai gagné cinq autres. Les voici. Très bien, lui dit son maître, tu es un bon serviteur, en qui l'on peut avoir confiance. Tu t'es montré fidèle en peu de choses. C'est pourquoi je t'en confierai de plus importantes. Viens partager la joie de ton maître! Celui qui avait reçu les deux lingots se présenta aussi et dit : Maître, tu m'avais remis deux lingots, j'en ai gagné deux autres. Les voici. Très bien, lui dit son maître, tu es un bon serviteur, en qui l'on peut avoir confiance. Tu t'es montré fidèle en peu de choses. C'est pourquoi je t'en confierai de plus importantes. Viens partager la joie de ton maître! Enfin, celui qui n'avait reçu qu'un lingot vint à son tour et dit : Maître, je savais que tu es un homme dur : tu moissonnes là où tu n'as rien semé, tu récoltes où tu n'as pas répandu de semence. Alors j'ai pris peur et je suis allé cacher ton argent dans la terre. Voilà : prends ce qui t'appartient. Mais son maître lui répondit : Vaurien! Fainéant! Tu savais que je moissonne là où je n'ai pas répandu de semence! Eh bien, tu aurais dû placer mon argent chez les banquiers et, à mon retour, j'aurais récupéré le capital et les intérêts. Qu'on lui retire donc le lingot et qu'on le donne à celui qui en a déjà dix. Car à celui qui a, on donnera encore, et il sera dans l'abondance. Mais à celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il a. Quant à ce serviteur mauvais, jetez-le dans les ténèbres du dehors, où il y aura des pleurs et d'amers regrets »

**Matthieu 25.14-30**

Voici l'une des plus célèbres paraboles prononcées par Jésus-Christ au cours de son ministère sur terre, la parabole de l'argent à faire fructifier. Cette parabole mériterait qu'on s'arrête dessus et la commente de manière approfondie. Mais tel n'est pas l'objet de cette méditation. Je la cite pour introduire le thème de la gérance, ou de l'intendance des biens que Dieu nous confie sur terre. Quels que soient les dons que nous recevons et qui sont mis à notre disposition ici-bas, nous devrions reconnaître que nous n'en sommes pas les propriétaires, mais plutôt les dépositaires, les gérants : notre tâche est de faire fructifier ce que Dieu nous a confié. Même si cela concerne des dons aussi divers que notre potentiel intellectuel, affectif, artistique, physique, cela reste particulièrement vrai

des biens matériels. C'est pourquoi nous nous pencherons sur la question de l'économie, et tâcherons de l'aborder, comme nous en avons l'habitude, sous un angle biblique. Non pas pour piocher dans la Bible des recettes toutes faites, mais pour comprendre quelques principes de base qui devraient alimenter notre réflexion sur cet aspect si important de la vie quotidienne de l'humanité, et qui affecte de si près la vie de chacun de nous.

Mais ajoutons à notre précédente lecture celle du passage suivant, tiré de l'Évangile selon Luc, et qui suit une autre parabole ayant elle aussi trait à la question de la gestion des biens matériels. Jésus-Christ dit à ceux qui l'écoutaient :

*« Celui qui est fidèle en peu de choses est aussi fidèle dans ce qui est important, et celui qui est injuste en peu de choses est aussi injuste dans ce qui est important. Si donc vous n'avez pas été fidèles dans les richesses injustes, qui vous confiera le bien véritable? Et si vous n'avez pas été fidèles dans ce qui est à un autre, qui vous donnera ce qui est à vous? Aucun serviteur ne peut servir deux maîtres. Car ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon » (Luc 16.10-13).*

Le cœur de cet enseignement c'est que la fidélité dans la gestion des biens qui nous sont confiés est justement liée au fait qu'ils ne nous appartiennent pas, mais qu'ils sont à Dieu. C'est lui le maître auquel il nous faut rendre des comptes, et nous savons que, parce qu'il est Dieu, il a le pouvoir de nous demander des comptes, sans que nous puissions nous échapper. Si au contraire nous nous considérons comme les seuls maîtres des biens en question, alors il est facile de nous rendre des comptes à nous-mêmes et de passer l'éponge sur notre infidélité et nos mauvaises pratiques quant à la gestion de ces biens matériels. Qui plus est, le danger est grand que ces derniers deviennent les maîtres de nos pensées et de nos émotions, qu'en un mot ils deviennent une idole que nous servons, au lieu de servir Dieu par leur moyen. Ils deviennent ce Mammon dont parle Jésus, l'idole de l'argent et de la richesse.

Répetons-le : rien ne nous appartient dans l'absolu. Ce n'est pas décrier le principe de la propriété privée que de le dire. En effet, ce qui m'appartient en propre, n'appartient pas à mon prochain, à moins qu'il ne s'agisse d'une propriété commune ou d'un domaine public. Dans ce cas, des règles acceptées par toutes les parties intéressées définissent la nature de cette propriété commune. Mais dans l'absolu, tout appartient à Dieu. Le Psaume 24 commence par ces mots : *« La terre et ses richesses appartiennent à l'Éternel. L'univers est à lui avec ceux qui l'habitent »* (Ps 24.1). De son côté, le Psaume 50 nous rapporte cette parole de Dieu :

*« Tous les animaux de la forêt sont à moi, toutes les bêtes des montagnes par milliers; je connais tous les oiseaux des montagnes, et tout ce qui se meut dans les champs m'appartient »* (Ps 50.10-11).

Comment vivre cet enseignement fondamental dans l'exercice de la responsabilité financière? Tâchons de dégager ensemble quelques idées-forces en insistant plus particulièrement sur la responsabilité financière au niveau des États. Celle-ci ne peut mériter le nom de responsabilité que si

des mécanismes de contrôle permettent en effet de poser des questions précises sur l'utilisation des fonds publics, et si les gouvernements acceptent l'obligation qu'ils ont de rendre des comptes à d'autres qu'à eux-mêmes. Pour qu'une véritable responsabilité soit exercée, il faut naturellement que ceux qui vérifient les comptes soient indépendants du pouvoir politique et ne soient pas soumis à des pressions quelconques. Bien entendu, il faut aussi qu'ils soient compétents en la matière. Posons nettement la question : Combien de gouvernements, dans le monde, ont-ils érigé dans leur pensée et leur pratique le principe de responsabilité financière et se sont engagés à le respecter? Combien ont accepté que de cette manière ils reconnaissent qu'ils ne sont pas les propriétaires des biens publics, mais seulement les gérants? Combien voient dans cet exercice de la responsabilité financière une manière de reconnaître qu'ils sont au service de Dieu et de leur prochain, et pas d'eux-mêmes, de leur famille ou de leurs amis?

Le principe de responsabilité nous mène naturellement vers celui de l'intégrité. Relisons les paroles de Jésus-Christ dans l'Évangile de Luc :

*« Si quelqu'un est fidèle dans les petites choses, on peut aussi lui faire confiance pour ce qui est important. Mais celui qui n'est pas fidèle dans les petites choses ne l'est pas non plus pour ce qui est important » (Lc 16.10).*

L'intégrité devrait être la pierre angulaire sur laquelle les affaires publiques sont gérées. Or, dans bien des pays, la malhonnêteté et la corruption sont tellement répandues qu'elles sont en fait devenues la norme. On ne peut pas d'une part demander la bénédiction de Dieu sur les questions matérielles et d'autre part frauder, dérober et gaspiller à qui mieux mieux. On se coupe par là de la bénédiction que Dieu nous accordera autrement. Par ailleurs, un pays qui vit avec de telles pratiques n'attirera pas la confiance d'investisseurs étrangers et souffrira de plus en plus de l'isolement économique. Le principe d'intégrité n'est pas quelque chose auquel il faut commencer à réfléchir et à mettre en pratique lorsqu'on arrive à de hautes responsabilités au sein de l'État. Il est lié au huitième commandement de Dieu dans le décalogue : « Tu ne déroberas pas » (Ex 20.15). Ce commandement doit être enseigné aux enfants dès leur plus jeune âge, et ceux qui l'enseignent doivent le respecter afin de bien montrer par leur exemple que ce n'est pas un commandement humain, mais bien un commandement divin.

Si vous n'avez pas été éduqué en respectant le huitième commandement, il vous sera bien difficile de changer d'attitude plus tard. Et même ceux à qui ce commandement a été inculqué dès leur plus jeune âge ne sont pas exempts de la tentation, qu'ils soient riches ou pauvres, d'ailleurs. Ceux qui sont riches sont souvent tentés de devenir plus riches encore, au moyen d'opérations à la limite de l'intégrité. Ceux qui sont pauvres justifient le fait qu'ils dérobent en invoquant justement leur pauvreté, comme si Dieu ne connaissait pas leur situation et n'entendait pas leurs prières. D'un côté comme de l'autre se développe une culture de corruption ou de vol qui, par delà tous les arguments qu'on cherche à se donner pour se justifier, ne témoigne que de la haine de son prochain et du manque de respect pour la propriété d'autrui. Ne nous leurrions pas : aucune nation empêtrée dans ce genre de culture n'a jamais atteint de prospérité durable. Ce n'est pas par ces pratiques que les pauvres deviendront moins pauvres, et que l'économie d'un pays apportera à chacun ce dont il a besoin pour vivre.

Comment les chrétiens peuvent-ils s'intéresser à de tels sujets, demanderont certains. Notre rôle n'est-il pas seulement de parler du salut de l'âme et d'apporter les « consolations de la religion », comme on disait autrefois? Eh bien non, pas du tout. Jésus-Christ, le Roi universel que nous proclamons, déclarait à ses disciples, peu avant d'être élevé auprès de son Père céleste :

*« J'ai reçu les pleins pouvoirs dans le ciel et sur la terre. Allez donc dans le monde entier, faites des disciples parmi tous les peuples, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit et apprenez-leur à obéir à tout ce que je vous ai prescrit. Et voici : je suis moi-même avec vous chaque jour, jusqu'à la fin du monde » (Mt 28.18-20).*

« Les pleins pouvoirs dans le ciel et sur la terre » : cela concerne donc chaque aspect de l'existence humaine, illuminée par la Parole de Dieu, sous la royauté de Jésus-Christ.

L'apôtre Paul se fait l'écho de cette déclaration du Christ lorsqu'il écrit dans sa deuxième lettre aux chrétiens de Corinthe :

*« Les armes avec lesquelles nous combattons ne sont pas simplement humaines; elles tiennent leur puissance de Dieu qui les rend capables de renverser des forteresses. Oui, nous renversons les faux raisonnements ainsi que tout ce qui se dresse prétentieusement contre la connaissance de Dieu, et nous faisons prisonnière toute pensée pour l'amener à obéir au Christ » (2 Co 10.3-5).*

Certes, il y a bien des dangers à vouloir parler de tout selon une perspective chrétienne : ne risque-t-on pas de se ridiculiser en parlant à tort et à travers de ce que l'on ne connaît pas, ou au plus très superficiellement? Nous ne souhaitons pas tomber dans un tel ridicule. Ce que je vous propose, c'est d'examiner les principes inchangeables que l'Écriture sainte nous enseigne, et de tracer quelques avenues de réflexion afin que ceux dont c'est le métier de s'occuper de tel ou tel aspect de la vie puissent le faire à la lumière de ces principes de base, afin aussi qu'ils poussent cette réflexion bien plus avant, et, si c'est nécessaire, la corrigent grâce à leurs connaissances, leur intuition et leurs dons propres.

La parabole de l'argent à faire fructifier, que Jésus-Christ a prononcée et que j'ai cité au début de cet article enseigne que les talents, les ressources qui nous sont confiés par Dieu lui appartiennent en dernier lieu, et que nous aurons à lui rendre des comptes sur la manière dont nous aurons utilisé et fait fructifier ces ressources. Nous avons parlé du principe de responsabilité financière, à l'échelon de l'État, mais aussi du principe de l'intégrité, qui en découle naturellement, et qui est lié au huitième commandement : « *Tu ne déroberas pas* ». L'État collecte des impôts pour toutes sortes de raisons et c'est son devoir de le faire. Malheureusement, les impôts peuvent être collectés de manière abusive, et aussi dépensés de manière irresponsable ou malhonnête. Là où les deux principes que je viens d'énoncer sont respectés par l'État, on peut être assuré d'une plus grande confiance de la part de ceux qui sont gouvernés, et partant, d'une meilleure collaboration avec les autorités publiques. En tant que contribuable on peut ne pas toujours être d'accord avec la manière dont l'argent provenant de la collecte des impôts est utilisé, mais si l'on est assuré que les sommes en question sont allées là où elles étaient destinées par l'autorité publique, alors on sait au moins à quoi s'en tenir.

Cependant, dans une perspective chrétienne, le principe de la responsabilité financière est loin d'être limité à des comptes rendus à ceux qui sont gouvernés. Dans sa lettre aux chrétiens de Rome, l'apôtre Paul énonce quelques vérités fondamentales en ce qui concerne notre rapport avec les autorités publiques. Il déclare entre autres ce qui suit à son lecteur, au chapitre 13 de cette lettre :

*« Tu ne veux pas avoir peur de l'autorité? Fais le bien, et l'autorité t'approuvera. Car l'autorité est au service de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, redoute-la. Car ce n'est pas pour rien qu'elle peut punir de mort. Elle est, en effet, au service de Dieu pour manifester sa colère et punir celui qui fait le mal. C'est pourquoi il est nécessaire de se soumettre à l'autorité, non seulement par peur de la punition, mais surtout par motif de conscience. C'est pour les mêmes raisons que vous devez payer vos impôts. Car ceux qui les perçoivent sont eux aussi au service de Dieu, dans l'exercice de leurs fonctions. Rendez donc à chacun ce qui lui est dû : les impôts et les taxes à qui vous les devez, le respect et l'honneur à qui ils reviennent » (Rm 13.3-7).*

L'un des principes énoncés dans ce passage, c'est que les autorités sont au service de Dieu, dans l'exercice de leurs fonctions. Notez bien que Paul ne dit pas qu'elles sont d'abord au service des hommes, puis au service de Dieu. Elles sont au service de Dieu. Mais, a-t-il dit plus haut, « *au service de Dieu pour ton bien* ». Appliqué à la question des impôts, cela veut dire que c'est dans la recherche de ce qui est bien aux yeux de Dieu que les impôts devraient être collectés et répartis pour le bien des administrés.

Mais, me direz-vous, comment déterminer ce qui est bien aux yeux de Dieu dans les questions pratiques souvent extrêmement complexes de la vie d'un pays? Faut-il consulter des oracles, des prophètes, afin d'obtenir des réponses faciles et immédiates, afin de boucler sans faute le budget annuel de la nation? Ce n'est naturellement pas ce que je veux dire ici. Ce qui est bien aux yeux de Dieu peut être approché et connu lorsqu'on examine une situation donnée en prenant en compte la totalité de la révélation divine. On doit pouvoir être guidé par une connaissance vivante de la Parole de Dieu qui forme le jugement. Des gouvernants qui se sont laissés former par l'Écriture sainte sauront distinguer entre ce qui est profitable, souhaitable ou impérieux au service de Dieu pour le bien des hommes. Cela ne veut pas dire que la répartition d'un budget se fera toujours sans aucune erreur ou imperfection. Qui saurait se targuer d'une politique économique sans aucune erreur?

Mais prenons quelques exemples concrets pour illustrer notre propos : est-ce être au service de Dieu pour le bien des administrés que d'endetter l'État avec l'achat d'armes destinées à opérer des conquêtes territoriales sur un État voisin souverain? Est-ce être au service de Dieu pour le bien des administrés que d'accepter des dividendes de grandes compagnies étrangères en échange du pillage des ressources naturelles du pays par ces mêmes compagnies? Est-ce être au service de Dieu pour le bien des administrés que de s'engager dans une politique de construction d'édifices gouvernementaux magnifiques, alors que la pauvreté sévit avec rigueur parmi la population des administrés? Je vous laisse le soin de répondre par vous-mêmes à ces questions. Rappelons simplement que Dieu demandera des comptes à chacun pour les ressources qu'il lui aura confiées. La

responsabilité financière et économique d'un État existe tout d'abord vis-à-vis de celui à qui tout appartient, le Créateur de toutes choses, le Dieu vivant qui ne sommeille ni ne dort.

Mais comment définir le rôle d'un gouvernement et de son administration dans la vie économique d'un pays? Deux pôles opposés se présentent souvent : soit d'un côté un laissez-faire quasi total, soit, de l'autre, un dirigisme exacerbé. Dans le premier cas, on voit parfois des compagnies privées ou des individus puissants verser de larges prébendes à l'État en échange d'une mainmise sur toutes les ressources d'un pays. C'est sans doute dans ce cas qu'on parle de « républiques bananières ». L'État, ainsi soudoyé, ne protège pas ses administrés contre la rapacité de personnes ou de groupes privés. Dans l'autre cas, celui du dirigisme total, l'État lui-même est le rapace : il s'attribue toutes les prérogatives de la vie économique, il la monopolise en quelque sorte en tâchant de la contrôler par tous les moyens. Dans les deux cas, les ressources que Dieu accorde à chacun sont confisquées.

Or, le principe biblique maintes fois réaffirmé avec beaucoup de force, en particulier dans l'Ancien Testament, c'est que l'État doit assurer l'exercice de la justice publique, afin que tous puissent faire fructifier les ressources que Dieu leur a confiées. La confiscation des ressources des uns et des autres, soit par des individus soit par l'État lui-même, est une abomination aux yeux de la Bible. De nombreux récits dans les livres historiques de l'Ancien Testament, et aussi de nombreux oracles prophétiques s'élèvent avec force contre de telles pratiques abusives.

Au contraire, la tâche de l'État et de son administration sera davantage d'aider à organiser correctement les ressources d'un pays, le tout au service de Dieu et pour le bien des administrés. En les coordonnant et en joignant dans un rapport productif toutes les sources d'énergie, individuelles et autres, l'État contribuera au développement économique. Pour cela, une communication adéquate avec tous les acteurs de la vie économique est importante.

Le principe d'intégrité doit aussi être appliqué par l'État dans la communication des informations économiques : ce n'est pas en occultant des chiffres ou des réalités financières que cette communication jouera son rôle. Au contraire, la confiance des administrés de l'État comme coordinateur s'en trouvera affectée. L'État a certainement aussi un rôle à jouer comme coordinateur dans le développement de l'infrastructure du pays. Une infrastructure bien gérée est sans aucun doute un catalyseur pour la croissance économique, pour la création d'emplois et l'accélération de la fourniture des services. Par exemple, l'infrastructure routière permet à chacun d'atteindre son lieu de travail chaque matin, soutenant ainsi la productivité des entreprises. Sur d'autres plans, l'infrastructure permet aux administrés de boire de l'eau potable chez eux, le cas échéant d'avoir accès au chauffage dans leur maison, etc. Une infrastructure bien gérée permet même de faire baisser les coûts de production, et de cette manière, les biens qui sont produits par un pays peuvent être compétitifs sur le marché international, à une époque de globalisation économique intense.

Un dernier point enfin : l'État remplit une fonction essentielle sur le plan économique en luttant contre la criminalité sous toutes ses formes. C'est du reste sa toute première tâche, à savoir assurer la protection de ses ressortissants, non seulement contre une agression extérieure, mais aussi contre toutes les agressions provenant de l'intérieur. Rappelez-vous des paroles de l'apôtre Paul que nous

avons lues précédemment. Un pays ravagé par la délinquance sous toutes ses formes souffrira économiquement, car non seulement cette délinquance ralentira la bonne marche des activités de production et de vente des biens, mais elle dissuadera aussi les investisseurs d'apporter leur capital et d'aider ainsi à la croissance.

Nous concluons ici cette réflexion sur la question de l'intendance des biens que Dieu nous confie. Réflexion certes bien incomplète et sans doute imparfaite, mais qui a eu pour but de sensibiliser les lecteurs à la question de la responsabilité financière et économique, en particulier de l'État, puisque ce domaine de l'existence humaine se trouve lui aussi placé sous la royauté de Jésus-Christ, et devrait donc être marqué par la justice et la lumière qui sont les attributs du Fils de Dieu.

---

**Éric Kayayan**, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, [foi-vie.org.za/fr/](http://foi-vie.org.za/fr/) et [www.foietviereformees.org](http://www.foietviereformees.org).

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*, associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.  
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))